



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

La Secrétaire d'État

Paris, le 06 juin 2023

Monsieur le Président,

Le 13 juillet, le Président de la République s'était engagé à garantir à nos militaires blessés et à leurs familles, « une prise en charge immédiate, durable, adaptée et bienveillante en cas de blessures ou de décès en service. ». Le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a mobilisé le ministère et le monde combattant pour construire un plan dédié, apportant des améliorations structurelles à la politique en faveur des blessés, dont il m'a confié le pilotage.

J'ai présenté, le mercredi 10 mai dernier, ce Plan d'accompagnement des blessés et de leurs familles 2023-2027 qui prend en compte les problématiques auxquelles les militaires blessés sont confrontés. L'objectif de ce plan est simple : que la seule préoccupation des blessés soit celle de se soigner et de se reconstruire.

La première avancée majeure est de faciliter l'accès des blessés à tous leurs droits par une simplification administrative sans précédent. Désormais, c'est l'administration des Armées qui sera en charge de fournir la preuve et non plus le blessé. Des principes de l'administration civile comme le « dites-le nous une fois » et la présomption de bonne foi seront appliqués. Cette simplification administrative sera mise en œuvre avec la mutualisation, la suppression et l'automatisation de certaines démarches. Un site internet, la maison numérique des blessés et de leurs familles, viendra centraliser l'ensemble des informations et surtout permettre la réalisation des démarches en ligne. À terme, un coffre-fort numérique permettra de stocker l'ensemble des documents.

D'un point de vue juridique également, des droits seront étendus grâce notamment à la réparation intégrale, qui permettra de mieux couvrir l'ensemble du dommage subi par les blessés en opération extérieure ou lors des entraînements les plus durs.

La seconde avancée majeure est le renforcement de la prise en charge dans la durée du blessé. L'ensemble des aspects de la reconstruction seront pris en compte pour accompagner les blessés et leurs familles, afin que ces derniers soient les acteurs de celle-ci. Cela concerne tout particulièrement la blessure psychique des militaires blessés. Le dispositif Athos sera ainsi porté de 4 à 10 maisons d'ici 2030.

Ce plan ambitieux témoigne de l'engagement fort pris par le ministère des Armées à apporter une réponse concrète, rapide et efficace aux blessés et à leurs familles. De la blessure à la reconstruction, le ministère des Armées ne laisse aucun blessé de côté, ni aucune famille, et affirme son ambition de mieux les accompagner au quotidien.

Ainsi, monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous faire parvenir ce dossier de presse relatif à la présentation de ce plan d'accompagnement des blessés et de leurs familles afin que puissiez prendre connaissance des principales dispositions mises en place et ainsi les relayer auprès des membres de votre association et auprès de la communauté d'anciens combattants locale.

Sachez que nous ne ménagerons pas nos efforts et notre énergie pour être à la hauteur de l'engagement des femmes et des hommes qui exercent la mission de défendre notre pays.

Bien cordialement,



Patricia MIRALLES